



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt et un mars deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD et Julia WILMET.

**Absents avec excuse :** Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Samuel CATELAND  
Maryline PHILIPPE-  
HENRIQUES  
Patricia PERRET

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

**OBJET : 2019-014 : approbation du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2018 – budget communal M 14.**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du budget général M 14 qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement 2018 :	434 364,06 €
Excédent de fonctionnement antérieur :	0 €
<b>Excédent de fonctionnement net :</b>	<b>434 364,06 €</b>

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15
DATE DE CONVOCATION	
21 mars 2019	
DATE D'AFFICHAGE	
08 AVR. 2019	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 08 AVR. 2019 et publication du 08 AVR. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Casusé de réception - Ministère de l'Intérieur

42-214201709-20190328-2019-014-BF

Casusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2019

Enchage : 08/04/2019

**Section d'investissement :**

Excédent d'investissement 2018 :	386 492,09 €
Déficit d'investissement antérieur :	- 464 480,15 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 382 157,92 €
Restes à réaliser en recettes :	226 926,37 €
<b>Déficit d'investissement net :</b>	<b>- 233 219,61 €</b>

**Soit un résultat total (excédent) de : 201 144,45 €**

Le Conseil Municipal examine ensuite le Compte de Gestion 2018 du budget général M 14 qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Recettes :	1 827 105,71 €
Dépenses :	1 392 741,65 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>434 364,06 €</b>

**Section d'investissement :**

Recettes :	2 650 497,40 €
Dépenses :	2 264 005,31 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b>386 492,09 €</b>

**Soit un résultat total (excédent) de : 820 856,15 €**

Le Conseil Municipal s'est assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Le Conseil Municipal constate qu'il y a concordance entre ces deux comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif et M. MATRAS, 1<sup>er</sup> Adjoint, assure la présidence de la séance pour soumettre ce point au vote.

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2018 pour le budget général M 14.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 2 avril 2019**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE